

CALENDRIER BC/VAE

PRISE EN CHARGE « AU FIL DE L'EAU »

RECEPTION DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de financement Bilans de Compétences et VAE sont traités « Au fil de l'eau ». Ils peuvent être envoyés à n'importe quel moment de l'année **par courrier en recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante : ANFH – 1 Bd Salvador Allende – CS 60532 – 44105 NANTES Cedex 4

DEMARRAGE DU BILAN DE COMPETENCES OU DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Pour tout dossier envoyé par courrier à l'ANFH au cours du mois M (**cachet de la Poste faisant foi**), le calendrier des rencontres avec le prestataire bilan ou VAE pourra débuter au cours du mois M+2.

Exemple :

Un dossier envoyé entre le 1^{er} et le 31 janvier 2026 inclus* pourra débuter **au cours du mois de mars 2026**,
Un dossier envoyé entre le 1^{er} et le 28 février 2026 inclus* pourra débuter **au cours du mois d'avril 2026**
Etc....

* cachet de la poste faisant foi

DELAI DE REPONSE

Une réponse par email sera apportée par la délégation régionale dans les 30 jours **à réception du dossier**. Pensez à bien indiquer votre adresse mail dans le dossier.

Bon à savoir

- Les dossiers dont les dates d'accompagnement bilan ou VAE seront non conformes à cette procédure « Au fil de l'eau » **seront renvoyés par courrier recommandé avec AR à l'expéditeur**,
- Nous invitons les agents qui souhaitent réaliser leur bilan de compétences **sur le temps de travail** à prévoir **un délai supplémentaire** (au moins 1 mois) afin que leur employeur ait le temps de renseigner sa partie (feuille C du dossier de demande de financement de bilan de compétences). Les agents qui souhaitent réaliser leur bilan de compétences **hors temps de travail** n'ont pas à prévoir cette marge supplémentaire).

Vos interlocutrices « Bilan de compétences » :

Marion CADIOU – m.cadiou@anfh.fr
Solenn VILLIERS – s.villiers@anfh.fr